

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 1^{er} août 2018

Date de convocation : 27 juillet 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Procurations : 4 Votants : 18

L'an deux mille dix-huit, le premier août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Antoine CUYAUBERE, Marie-Françoise CAPELANI, Georges GUILHAMET, Delphine CRASPAY, Michel AURIGNAC, Corinne BIRA, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Patrick MOURA, Corinne PANATIER.

ABSENTE : Michèle NAVARRO

EXCUSÉS : Martine BERT, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Marie-Gabrielle MONSET

PROCURATIONS : Martine BERT à Marie-Françoise CAPELANI, Marie-Joëlle DEBATY à Georges GUILHAMET, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Marie-Gabrielle MONSET à Corinne PANATIER

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2018-41 : DEMANDE DE SUBVENTIONS VOIRIE INTEMPERIES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de réaliser des travaux de réfection de voirie suite aux intempéries du 12 juin 2018. Il ajoute que le dossier de subvention a été établi et que la dépense globale de l'opération a été évaluée à 34 277,44 € HT + 1 713 € nets de frais de maîtrise d'œuvre. Il convient maintenant de solliciter de l'Etat, du Département et de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions possibles pour ce type d'opération.

Plan de financement prévisionnel

	Montant HT	Montant TTC
Estimation travaux	34 277.44 €	41 132.92 €
Frais de Maîtrise d'œuvre		1 713.00 € nets
Subvention Département (34 277.44 €* 25%)		8 569.36 €
Subvention Etat (34 277.44 €* 25%)		8 569.36 €
Fonds libres		25 706.20 €

Le Conseil Municipal, après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les subventions de l'Etat, du Département et de tout autre partenaire institutionnel pour ce type d'opération

PRECISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres.

AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique et toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE

POUR	18
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/08/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/08/2018

